

Classic Crackles

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date of Issue: 14 août 2023

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux)

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

1.1 Product identifier

Nom du produit: Classic Crackles

Couleurs du produit: TRANSPARENT CRACKLE (CC101), WHITE CRACKLE (CC102), GREEN TEA (CC107), CHINA SEA (CC108)

Dimensions du produit: 4 oz, 16 oz

Autres moyens d'identification : Aucun connu

Product Description: Formulation de glaçure liquide colorée destinée à être appliquée au pinceau et placée dans un four pour la cuisson de glaçure.

1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: Mayco Colors
4077 Weaver Court South
Hilliard, OH 43026

Téléphone de travail: 614-675-1171
E-mail: info@maycocolors.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des Dangers

2.1. Classification

Classifié selon: SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux) et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 9e révision:

Santé	Environnement	Physique
H371 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2, tractus gastro-intestinal) ^b	H400 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à court terme (aigu) (Catégorie 1) ^{a,c} H411 : Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à long terme (chronique) (Catégorie 2) ^{a,c}	Non classés

^a Les risques environnementaux ne sont pas couverts par le SIMDUT ; par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) et aquatique chronique (Catégorie 2) n'est pas obligatoire.

^b Les classifications ne s'appliquent qu'à la couleur CHINA SEA (CC108).

^c Les classifications sont présentées comme le pire scénario possible pour le produit final, sur la base des problèmes environnementaux posés par la couleur CHINA SEA (CC108). Il convient de noter que les autres couleurs présentent des problèmes environnementaux, mais à un degré moindre.



Pictogramme d'étiquette: :

Mot d'avertissement: Attention

Mentions de danger et précautions:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2, tractus gastro-intestinal)^b (H371)

Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à court terme (aigu) (Catégorie 1)^{a,c} (H400)

Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à long terme (chronique) (Catégorie 2)^{a,c} (H411)

Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale.

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

P308 + P316 : EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir immédiatement une aide médicale d'urgence.

P405 : Conserver sous clé.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir les débordements

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir les débordements

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

^a Les risques environnementaux ne sont pas couverts par le SIMDUT ; par conséquent, la classification des produits pour la toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) et aquatique chronique (Catégorie 2) n'est pas obligatoire.

^b Les classifications ne s'appliquent qu'à la couleur CHINA SEA (CC108).

^c Les classifications sont présentées comme le pire scénario possible pour le produit final, sur la base des problèmes environnementaux posés par la couleur CHINA SEA (CC108). Il convient de noter que les autres couleurs présentent des problèmes environnementaux, mais à un degré moindre.

2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour le produit.

Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration en Poids ^a	Dangers SGH
La silice cristalline	14808-60-7	238-878-4	jusqu'à 1.3638%	H350: Cancérogénicité (Catégorie 1) (Inhalation); H372: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumons)
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	jusqu'à 0.1637%	H351: Cancérogénicité (Catégorie 2) (Inhalation)

Hexafluoroaluminate de trisodium	13775-53-6	237-410-6	jusqu'à 4.2386%	H332: Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4); H372: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumons); H411: Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à long terme (chronique) (Catégorie 2)
Oxyde cuprique	1317-38-0	215-269-1	jusqu'à 0.3313%	H371: Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, tractus gastro-intestinal) H400: Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à court terme (aigu) (Catégorie 1); H410: Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)
Pyrithione de zinc	13463-41-7	236-671-3	jusqu'à 0.0072%	H301: Toxicité aiguë - orale (Catégorie 3); H318: Lésions oculaires (Catégorie 1); H330: Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2); H372: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1); H360D: Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire à l'enfant à naître); H400: Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à court terme (aigu) (Catégorie 1); H410: Dangereux pour l'environnement aquatique - danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)

^a Concentrations are calculated as a maximum across all products, rather than by color.

The other ingredients in the product are either considered non-hazardous or are below their respective GHS cut-off values/concentration limits in the final product and were therefore not disclosed in the SDS.

The product contains crystalline silica (CAS No.14808-60-7) and titanium dioxide (CAS No. 13463-67-7) which may be hazardous when inhaled. Given the nature and physical form of the product (*i.e.*, liquid) airborne respirable particles would not likely be released from the product and therefore the hazard is not relevant to the product.

Assessment of this product was based on the assumption that the glaze will not be sanded after it has been fired in the kiln.

Section 4 – Premier Soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

Inhalation: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Obtenir immédiatement une aide médicale d'urgence. Rincer la bouche avec de



l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

Procédures d'urgence: Indisponible.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Rincer la zone de déversement à l'eau tiède une fois le ramassage des matières terminé. Rincez la zone avec de l'eau. Évitez la formation de poussière. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

Section 7– Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé.**

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Occupational exposure limits: Airborne particles, such as dust, are foreseeable under conditions of normal use.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLVs TWA	OSHA PELs TWA	NIOSH RELs TWA	DFG MAK TWA
La silice cristalline	14808-60-7	0.025 mg/m ³ R	0.05 mg/m ³	0.05 mg/m ³	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Nanoscale particles : 0.2 mg/m ³ R Finescale particles : 2.5 mg/m ³ R	15 mg/m ³	N/A	0.3 mg/m ³ R
Oxyde cuprique	1317-38-0	1 mg/m ³ (dusts & mists)	15 mg/m ³ (dusts & mists)	1 mg/m ³ (except fume)	N/A
R Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol			N/A Non applicable		

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

Respiratoires	Dans des conditions normales d'utilisation, un appareil respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.
Yeux et du visage:	S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.
Mains:	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.
Du corps:	Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.
Dangers thermiques:	Aucun connu.
Contrôles d'exposition environnementale:	Indisponible.
Mesures d'hygiène :	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence: État physique: Couleur: Odeur:	Liquide Voir Section 1.1 Pas disponibles	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles Pas disponibles
pH (tel que fourni):	8 -9	Température de décomposition:	Pas disponibles
Point de fusion/congélation:	32° F	Viscosité dynamique:	Pas disponibles
Point/plage d'ébullition:	100° F	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Point d'éclair:	Pas disponibles	Goût:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Propriétés explosives:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures/inférieures d'explosivité:	Pas disponibles	Tension superficielle:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Composant volatile:	Pas disponibles
Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles	Groupe de gaz:	Pas disponibles
Densité de vapeur (Air = 1):	Pas disponibles	pH (en solution):	Pas disponibles
Densité spécifique (Eau = 1):	Pas disponibles	COV:	Pas disponibles
Densité relative:	Pas disponibles	Plage de taille des particules:	Pas disponibles

9.2 Autres informations

- Aucune autre donnée disponible.

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

11.1 Informations sur les classes de danger

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau.

Signes et symptômes potentiels: Aucune n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation.

Toxicité orale aiguë:	Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme. ETA orale >2000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë:	Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme. ETA par voie cutanée >2000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation:	L'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) est classé pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) ; toutefois, la classification du produit n'est pas justifiée après examen des données disponibles. Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme.
Corrosion/irritation de la peau:	Les composants de ce produit à >1% ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:	Les composants de ce produit >1% ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après les études disponibles sur l'homme et/ou l'animal.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Les composants de ce produit à >0,1% ne sont pas sensibilisants pour la peau selon les études humaines et/ou animales.
Mutagénicité:	Les composants du produit à >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.
Cancérogénicité:	La silice cristalline (n° CAS. 14808 60-7) a été classée pour sa cancérogénicité (catégorie 1). La silice cristalline [répertoriée comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est répertoriée comme cancérogène par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. Le dioxyde de titane (n° CAS. 13463-67-7) a été classée pour sa cancérogénicité (catégorie 1). La classification du produit n'est pas justifiée sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature du produit (c.-à-d. liquide). La silice cristalline et le dioxyde de titane sont considérés comme cancérogènes par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. Les autres composants du produit >0,1 % ne sont pas cancérogènes sur la base d'études animales ou en l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.
Toxicité pour la reproduction:	Les composants du produit >0,1 % ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études animales ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):	L'oxyde de cuprique (n° CAS. 1317-38-0) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition par voie orale). Les autres composants de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) sur la base d'études animales ou en l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)	La silice cristalline (CAS No. 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). L'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) est classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par voie orale ou par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée étant donné la nature du produit (c'est-à-dire liquide) et sur la base d'un examen des données disponibles. Les autres composants de

ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.

Danger par aspiration:

Les composants de ce produit à >1% ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et/ou animales.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>
 CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>
 NTP (Programme national de toxicologie). 2023. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, NC : Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008. <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>
 Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

Section 12 – Données Écologiques

12.1 Toxicity

- Les dangers pour l'environnement ne relèvent pas du SIMDUT. Sur la base des critères énoncés dans la 9e révision du SGH, la classification du produit pour la toxicité aquatique aiguë (catégorie 1) et la toxicité aquatique chronique (catégorie 2) est justifiée, ce qui se traduit par les informations sur le transport fournies dans la section 14.

Chemical Name	CAS No.	Species	Result
Cupric oxide	1317-38-0	<i>Fathead minnow</i>	LC ₅₀ (96h): 38.4 µg/L – 256.2 µg/L
		<i>Daphnia magna</i>	NOEC (32d): 188 µg Cu/L
		<i>Raphidocelis subcapitata</i>	NOEC (48h): 1 µg/L - 35 µg/L
		<i>Lemna minor</i>	NOEC (7d): 30 µg/L
Trisodium hexafluoroaluminate	13775-53-6	<i>Brachydanio rerio</i>	LC ₅₀ (96h): 99 mg/l
		<i>Daphnia magna</i>	EC ₅₀ (48h): 156 mg/l
		<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	ErC ₅₀ (72h): 8.8 mg/l
Zinc pyrrhione	13463-41-7	<i>Pimephales promelas</i>	LC ₅₀ (96h): 0.0026 mg/L NOEC (96h): 0.011 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	LC ₅₀ (48h): 0.0082 mg/L NOEC (48h): 0.011 mg/L
		<i>Selenastrum capricornutum</i>	EC ₅₀ (120h): 0.028mg/L NOEC (120h): 0.0078 mg/L

12.2 Persistence et dégradabilité

- Aucune donnée disponible pour les composants du produit

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

d'autres données disponibles.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

Section 13 – Données sur L'Élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Préparer les déchets pour l'élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

Section 14 – Informations sur le Transport

14.1 Numéro NU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3 Classe de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers environnementaux	Acute and Chronic
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	274, 335, 601
14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Si le produit est transporté en vrac, la réglementation s'applique au produit.

Section 15 – Informations Relatives au Transport**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement DSL/NDSL : Tous les composants sont répertoriés sur la liste DSL, NDSL ou sont exemptés.

International:

IARC: CIRC: : La silice cristalline [répertoriée comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (N° CAS. 14808-60-7)] est classée dans le groupe 1, cancérigène pour l'homme. Le titane (N° CAS. 13463-67-7) (répertoriée comme dioxyde de titane), est classée dans le groupe Group 2B, éventuellement classable comme cancérigènes pour l'homme. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Le produit, Classic Crackles [CHINA SEA (CC108)], doit être correctement étiqueté en raison des risques connus pour la santé (par exemple, irritation gastro-intestinale) et doit porter le sceau **CL de l'ACMI**. Les autres couleurs sont considérées comme sûres et certifiées comme ne contenant pas de matières en quantités suffisantes pour être toxiques ou nocives pour l'homme, y compris les enfants, ou pour causer des problèmes de santé aigus ou chroniques.



List of acronyms and abbreviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	NU: Nations Unies
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	OMI: L'Organisation maritime internationale
CE: Commission Européenne	OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	PEL: Niveau d'exposition admissible
DSL: Liste intérieure des substances	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	REL: Niveau d'exposition recommandé
EPI: Équipements de protection individuelle	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	TLV: Threshold limit value
NDSL: Liste des substances non domestiques	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail	UE: Union européenne
NTP: Programme national de toxicologie	vPvB: très persistant, très bioaccumulable

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. Base de données des substances enregistrées (REACH). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC, <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2023. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC: Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008. <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création: 14 août 2023